

### **Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Acquisition de deux véhicules - Ouverture de crédits au budget supplémentaire**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Deux voitures du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées arrivant en fin d'amortissement vont être changées. Le Service dispose d'un crédit de 67 217 F destiné à l'équipement en matériel roulant. Le montant nécessaire à l'acquisition des deux nouveaux véhicules s'élève à 84 000 F (soit 42 000 F par voiture).

De plus, les anciens véhicules vont être vendus pour un montant total de 37 800 F sur lequel il est demandé de prélever 16 783 F pour compléter le financement des véhicules neufs.

Compte tenu des éléments précités, le Conseil Municipal est appelé à :

- décider du renouvellement des véhicules,
- voter en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant, les crédits nécessaires, à savoir :

\* en recettes, 37 800 F au chapitre 895/1486. 00519.50000 pour l'encaissement du produit de la vente,

\* en dépenses, 16 783 F au chapitre 895/2182. 00519.50000 en complément du financement des nouveaux véhicules.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.